

Motion commune des Sections 32, 33, 35 et de la CID 53

Relative au repérimétrage

Les sections 32, 33, 35 et la CID 53 ont pris connaissance du document préparatoire officiel relatif au repérimétrage des sections du CoNRS, élaboré par le collège de direction du CNRS sans aucune concertation préalable avec des représentants des communautés scientifiques concernées. Si elles peuvent concevoir que les sections ne constituent pas le cadre institutionnel de référence pour une réforme visant à redéfinir leurs propres périmètres, elles regrettent que les redécoupages proposés n'aient pas pris en compte tous les enjeux pour les sections concernées. Elles regrettent également que la réflexion ait eu lieu en silo, au sein de chaque institut, rendant impossible de concevoir des changements à l'échelle des commissions interdisciplinaires. Elles rappellent qu'une réforme relative à une section ne peut faire l'économie d'une réflexion plus globale qui soit capable de mesurer avec précision les effets de cette réforme sur les périmètres des autres sections et commissions interdisciplinaires.

Les sections 32, 33, 35 et la CID 53 se réjouissent qu'une solution ait été trouvée pour la section 35, qui appelait de ses vœux depuis longtemps une partition pour remédier à sa forte hétérogénéité scientifique, impossible à respecter avec un nombre très faible de postes au concours CR ces dernières années (4) et le taux de pression le plus élevé dans ledit concours (entre 160 et 200 candidats). Les disciplines de la section 35 représentent plus d'une dizaine de sections CNU, ce qui justifie amplement une évolution de ses périmètres, en distinguant a minima deux grandes sections (35.1 et 35.2 dans le document cité), qui permettraient de retrouver des conditions de travail acceptables.

Elles s'inquiètent en revanche fortement des modalités du repérimétrage, qui ont des incidences sur les trois sections et la CID 53. Elles attirent en particulier l'attention sur les problèmes suivants en faisant de ceux-ci des points d'attention qu'elles demandent à intégrer impérativement dans les discussions en cours.

- Reposant en partie sur le projet « de retirer la philologie de la section 32 », la réforme proposée reviendrait à priver l'étude des « mondes anciens et médiévaux » (tel est l'intitulé de cette section) de l'édition et de l'analyse des documents écrits. Il serait paradoxal de définir le périmètre de la section 32 par l'étude des sociétés anciennes caractérisées par l'écriture en confiant la philologie à une autre section. Cette solution va en outre à l'encontre de la politique

scientifique actuelle en réduisant fortement la pluridisciplinarité au sein de la section 32, qui se recentrerait sur l'étude des données matérielles. La philologie n'est pas une science annexe, mais une part constitutive de l'identité de la section 32. Elle est foncièrement plurielle, ce qui explique qu'elle est actuellement répartie entre les sections 32, 33 et 35. Revenir sur une telle répartition serait à ce titre contestable et dommageable d'un point de vue scientifique. Il conviendrait donc, quels que soient les intitulés des futures sections, que la philologie reste présente dans chacune d'entre elles.

- Il n'est pas contraire à la science d'avoir, entre plusieurs sections, des chevauchements de mots-clés car l'appréhension d'un objet de recherche se fait avec les outils disciplinaires spécifiques des sections. Il faut à ce titre réaffirmer la nécessité de maintenir « l'histoire de l'art » en tant que réflexion historiquement contextualisée dans le périmètre de la section 33 et ne pas l'englober dans l'histoire des arts et la distinguer des études en esthétique et en théorie de l'art. L'histoire de l'art est faite avec les outils et méthodes de l'histoire (études à partir des objets en tant que matériaux d'histoire à part et des archives, étude la culture matérielle, étude des techniques, des représentations articulées avec l'histoire sociale, politique, économique ...). Il est à noter que l'inclusion de l'art est de plus en plus fréquente dans les travaux historiques à la fois en tant qu'objet analysé intrinsèquement et en tant que modalité de réflexion sur des questions socio-politiques comme la race ou les décolonisations, par exemple. En réponse au document de la direction du CNRS, l'histoire de l'art est représentée par deux membres au sein de la section (sur 19 membres A et B, toutes périodes et thématiques confondues) et que sur les 8 derniers recrutements CRCN, 3 touchent peu ou prou à l'histoire de l'art (étant entendu que les thématiques des dossiers touchent à plusieurs domaines de l'histoire). Il en est de même pour l'histoire des sciences et des techniques qui, au sein de la section 33, est analysée comme une histoire sociale, politique, culturelle, économique ou institutionnelle, sous l'angle du processus de construction sociale, des représentations et des pratiques scientifiques et techniques et de façon historiquement située.

- Le projet de repérimétrage propose la disparition de la CID 53 « Sciences en société. Production, circulation et usages des savoirs et des technologies », en y voyant l'opportunité de « récupérer des profils épistémologiques interdisciplinaires » et des postes mis au concours. De fait, la future section 35.1 « Histoire de la pensée, philosophie, épistémologie, histoire des sciences » pourrait accueillir les chercheurs proposant des approches de philosophie ou d'histoire conceptuelle des sciences, comme c'est le cas de l'actuelle section 72 du Conseil national des universités intitulée « épistémologie, histoire des sciences et des techniques ». Mais les sections s'interrogent sur la place laissée aux approches réflexives sur les sciences et les techniques les plus interdisciplinaires, celles qui trouvent le moins aisément leur place dans l'écosystème universitaire, provenant du champ des *science and technology studies* ou proposées par des chercheurs et chercheuses de sciences « dures » désirant réfléchir aux conditions sociales de production et de circulation des connaissances. A l'heure où nos sociétés sont plus travaillées que jamais par les dégâts sanitaires et environnementaux du progrès technique comme par les effets du tournant numérique, il serait navrant de voir le CNRS ne plus soutenir ce type de recherche, d'autant plus s'agissant d'un projet de repérimétrage dont l'ambition première est « de s'adapter à l'évolution du front

des connaissances », pour citer le document préparatoire officiel. Il conviendrait aussi de mener une réflexion sur le périmètre des autres CID engagées sur ces thèmes, mais mobilisant plus marginalement que la CID 53 les sciences sociales, comme la CID 52 « Environnements sociétés. Du savoir à l'action » et la CID 55 « Sciences et données ».

La scission de la Section 35 est donc souhaitable et légitime, mais le projet est difficilement acceptable en l'état. En tout cas, cette scission ne pourra se faire aux dépens des autres sections et demanderait *a minima* une augmentation des moyens, c'est-à-dire du nombre de postes au concours.

Motion adoptée, le 20 février 2024

69 votants : 67 oui, 0 non, 1 abstention, 1 ne prend pas part au vote

Détail du vote par Section :

- Section 32
21 votants : 21 oui, 0 non, 0 abstention
- Section 33
15 votants : 15 oui, 0 non, 0 abstention
- Section 35
20 votants : 19 oui, 0 non, 1 abstention
- CID 53
13 votants : 12 oui, 0 non, 0 abstention, 1 ne prend pas part au vote

Myriam COTTIAS

Présidente de la section 33

Frédéric HURLET

Président de la Section 32

Jean-Noël JOUZEL

Président de la CID 53

Aurélien ROBERT

Président de la section 35

Destinataires :

- M. Antoine PETIT, président-directeur général du CNRS.
- M. Alain SCHUHL, directeur général délégué à la science du CNRS.
- Mme Marie GAILLE, directrice de l'Institut CNRS Sciences humaines et sociales.
- M. Olivier COUTARD, président du Conseil scientifique du CNRS.
- M. Matthieu CASSIN, président du CSI de CNRS Sciences humaines et sociales.
- M. Fabien JOBARD, président de la Conférence des présidents du Comité national.
- Mme Christine ASSAIANTE, porte-parole de la Coordination des responsables des instances du Comité national.
- Mesdames les directrices adjointes scientifique et messieurs les directeurs adjoints scientifique des Sections (31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40)

- Mesdames les présidentes et messieurs les présidents des Sections du Comité national relevant de l'Institut CNRS Sciences humaines et sociales (31, 32, 33,34, 35, 36, 37, 38, 39, 40).
- Mesdames les présidentes et messieurs les présidents des Commissions interdisciplinaires relevant de l'Institut CNRS Sciences humaines et sociales (52, 53, 55).